



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Echéancier relatif à l'organisation du concours d'accès à la formation de 3ème cycle dans le cadre de l'école doctorale nationale sur « la Transition Energétique » au titre de l'année universitaire 2026-2027

Organisé par: les Universités de Laghouat, Adrar, Biskra, Boumerdès, Djelfa, El Oued, Médéa
et l'École Nationale Supérieure des Énergies Renouvelables, de l'Environnement et du
Développement Durable - Batna

Mise en ligne de la plateforme nationale des candidatures aux concours d'accès au doctorat
2026-2027 (PROGRES) via le lien : [https://progres.mesrs.dz/doctorat transition énergétique](https://progres.mesrs.dz/doctorat_transition_energetique)

Du 01 au 10 octobre 2026

Dépôt des candidatures au concours et confirmation des choix des candidats via la
plateforme PROGRES (**Zéro papier**) selon la date du concours.

Du 11 au 20 octobre 2026

Vérification de conformité des candidatures par les services chargés de la post-
graduation au niveau des établissements universitaires d'obtention des diplômes via la
plateforme PROGRES.

Du 21 au 25 octobre 2026

Examen des candidatures par le comité de formation doctorale via PROGRES.

Le 26 octobre 2026

Affichage des listes des candidats retenus au concours via PROGRES
et confirmation de participation selon la dates du concours.

Les 27 et 28 octobre 2026

Dépôt des recours des candidats non retenus au concours via PROGRES.

Du 29 octobre au 01 novembre 2026

Examen des recours des candidats non retenus au concours via PROGRES.

Le 02 novembre 2026

Affichage des listes définitives des candidats retenus pour passer le concours via
PROGRES et confirmation de participation selon la date du concours.

Du 05 au 12 novembre 2026

Déroulement des concours d'accès à la formation du troisième cycle.

REMARQUES

- L'affichage des résultats finaux s'effectue après validation des instances scientifiques habilitées dans un délai de cinq (05) jours au maximum, après la date du concours.
- L'inscription des candidats admis dans un seul établissement intervient via PROGRES, dans les quinze jours (15) jours suivant la proclamation officielle des résultats finaux.